N. 40. TOME Ier 1ère ANNÉE VENDREDI 18 FEVRIER 1842

ON S'ABONNE

— Au bureau central, à l'imprimerie de la Banque de Pologne.

— Chez tous les libraires.

— Et à tous les bureaux de poste.

Pour 3 *mois*

Varsovie: R. ar. 2, c. 25 (15 f.)
à domicile. 2, 40 (16 f.)
Province 3, (20 f.)

Un N°. isolé — c. 5 (10 gr.)



On reçoit les avis à insérer, tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, au bureau du journal.

Le prix des insertions, se règle à l'amiable.

Les lettres adressées à la rédaction doivent être affranchies.

LE GLANEUR DE VARSOVIE



PARTIE POLITIQUE.

— Paris, 8 *Février*. — Presque tous les journaux français sont plus ou moins mécontents du projet de loi présenté par M. Teste sur les chemins de fer; *la Presse* elle-même, feuille qui soutient ordinairement le ministère, n'approuve nullement les dispositions du projet de loi en question. Voici comme elle s'exprime à ce sujet:

Dans l'application, et après avoir décrété, en principe, un vaste réseau rayonnant de Paris sur Lille, Strasbourg, Marseille, Bordeaux et Nantes, on ne présente aucun système pour combiner ces divers tracés et en tirer le plus d'avantage possible; on n'appuie la priorité à donner à telle ou telle ligne, sur aucune étude, sur aucune donnée statistique; on tranche cavalièrement, et sans appel, la discussion soulevée par le Bourbonnais, relativement à la ligne de Lyon; on méconnaît les principes les plus élémentaires de la justice distributive, en passant sous silence la ligne de Paris à Toulouse, cette réparation que les départemens du centre, toujours déshérités dans les faveurs publiques, sollicitaient avec tant d'instance et à si bon droit; enfin pour mettre à exécution ce vaste projet, on demande pour l'année 1842 un crédit de 11 millions; pour 1843 une somme de 22 millions, de sorte qu'en allant de ce pas, il nous faudra douze à quinze années pour obtenir cinq cents lieues de chemins de fer, que l'Allemagne a pu terminer en moins de six ans.

— Le *Journal des Débats* qui, du reste, donne les plus grands éloges au projet de loi présenté par le gouvernement, ajoute: Il est à regretter que dans ce vaste réseau, on ait négligé de comprendre le chemin de fer de Rouen au Hâvre, complément indispensable de celui de Paris à Rouen. C'est par là que serait résolu le problême de Paris port de mer, problême dont la prompte solution importe au développement de notre puissance maritime.

— Les maîtres de poste des lignes menacées par les chemins de fer, se sont réunis à Paris au nombre de 280. Une commission choisie dans leur sein, s'est rendue chez les ministres des finances et des travaux publics; elle leur a exposé la ruine imminente dont l'institution des postes est menacée, et a insisté sur la nécessité de concilier son maintien avec la juste faveur dont devait être entourée la création

des chemins de fer en France. Les deux ministres ont répondu que l'institution des postes était nationale, et qu'elle serait toujours l'objet de leur sollicitude; qu'ils avaient déjà médité les graves questions à eux soumises, et que, bientôt, elles seraient probablement l'objet des délibérations du conseil des ministres.

— On se racontait hier soir dans une grande réunion diplomatique, que le cabinet anglais était en ce moment, informé de la résolution du cabinet des Tuileries, de ne pas ratifier le traité relatif au droit de visite. L'attitude prise par plusieurs députés ministériels, a forcé le cabinet de céder sur cette question. Il paraît que ces députés avaient déclaré qu'ils présenteraient une adresse au Roi, dans le cas où les ministres s'obstineraient à vouloir ratifier le traité en question. Ce serait à la suite de cette démonstration, que M. Guizot s'est décidé à envoyer de nouvelles instructions à M. de St. Aulaire, et à exposer à Lord Cowley tout l'embarras où il se trouve. On suppose que le ministère anglais n'insistera pas pour obtenir la ratification immédiate du traité, et qu'il accordera du temps au cabinet français.

— Le *Journal des Débats* émêt l'opinion que le systême de garanties, combiné par la loi de 1828 et par les lois de septembre, dont la responsabilité du gérant est le principe, suffit pour protéger l'ordre public, et rend superflue la garantie que l'on cherche dans la responsabilité des imprimeurs. En dehors de ce systéme, ajoute-t-il, on se perd dans le faux et dans l'arbitraire. La loi de 1819, qui rend les imprimeurs responsables, ne doit pas pourtant être retranchée immédiatement de nos codes, mais elle doit être réservée pour des cas extraordinaires, ceux par exemple, où l'article incriminé porte un caractère de culpabilité si flagrant, que l'imprimeur ne puisse invoquer sa bonne foi, et soit présumé s'être associé d'intention au crime ou au délit commis par l'auteur.

— On lit dans un *journal français*: Les deux campagnes au nord de l'Indus, ont coûté aux Anglais quatre à cinq cents millions, et le moment est venu pour eux de faire de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent, s'ils ne veulent reculer devant l'insurrection déjà victorieuse sur un grand nombre de points. La situation est grave. Si les troupes engagées, on peut dire enfermées, dans l'Afghanistan, ne reçoivent de prompts et nombreux secours, il ne leur reste plus qu'à mourir les armes à la main, ou à capituler, ce qui les fera mourir aussi, mais lentement et avec moins d'honneur. Le *Bombay-Times* reconnaît implicitement cette alternative et se prononce pour l'envoi, dans le Caboul, de troupes nouvelles dont les plus rapprochées, celles du Kandahar, ont à parcourir 250 milles (450 kilomètres ou 112 lieues et demie de 2,000 toises). L'*Overland Bombay-Courier* aborde de front la question: le gouvernement anglo-indien ne peut plus reculer, dit-il; il faut, coûte que coûte, qu'il maintienne son influence dans le pays des Afghans, puisqu'il a jugé convenable de s'y établir. Emprunts, levées d'hommes, cette feuille ne recule devant aucun moyen. Il serait peut-être bon, ajoute-t-elle, que le gouvernement anglais administrât lui-même ces riches contrées, afin de leur faire rendre ce que coûte l'entretien des troupes employées à soutenir le shah Soodja.

— M. de Rothschild, adjudicataire de l'emprunt de 150 millions, a fait hier son 3e versement, qui était de 11 millions 500,000 francs.

— Malgré les dépenses auxquelles la classe ouvrière se laisse toujours entraîner pendant le temps du carnaval, la caisse d'épargne de Paris a reçu, la semaine passée, la somme de 1,053,842 francs. — Le montant des

remboursements demandés n'a été que de 519,000 francs.

— M. Fabreguette, consul de France à Malte, est mort à la suite d'une chute de voiture.

— S. M. a nommé M. Cherubini commandeur de l'ordre royal de la Légion d'Honneur.

— M. Auber remplace définitivement M. Cherubini dans la direction du conservatoire.

— Les condamnés Quenisset et Just-Brazier sont arrivés au bagne de Brest, unis par la même chaîne. Colombier est renfermé au Mont-St. Michel.

— Londres, 9 *Février*. — Dans les séances du parlement d'hier et d'avant hier, il n'y a eu aucune délibération importante. Sir Robert-Peel a présenté à la chambre des communes un projet de loi, tendant à diminuer les droits de douanes dans les colonies anglaises d'Amérique et dans l'île Maurice. Ce projet de loi, qui contient des dispositions analogues à celles qui avaient été proposées par le dernier ministère, n'a rencontré, comme on le pense bien, aucune opposition.

— Dans la séance de la chambre des communes du 7, O'connel a déclaré qu'il présenterait, incessamment, une motion relative à la persécution que le gouvernement espagnol exerce aujourd'hui contre le clergé catholique de la Péninsule.

— D'après les dernières nouvelles du Portugal, parvenues à Londres, l'insurrection, à la suite de laquelle la charte de don Pedro a été proclamée à Porto, a complétement réussi, et 6,000 hommes se sont déjà dirigés sur Lisbonne, afin d'y provoquer un mouvement semblable à celui de Porto.

— Par *le Southerner*, on a reçu, des nouvelles de New-Yorck, en date du 13 Janvier. Dans la séance du sénat du 10, M. Calhoun a présenté une résolution, pour que l'on prît des informations sur l'affaire de la *Créole*, et qu'on demandât au pouvoir exécutif quelles démarches avaient été faites dans le but d'obtenir la punition des noirs, coupables de révolte, et la réparation de l'insulte essuyée par le pavillon américain. Cette résolution a été adoptée sans opposition.

— On lit dans le *Morning-Post*: Un courrier arrivé hier soir à l'ambassade d'Autriche, a apporté des lettres du prince Esterhazy, qui annonçaient que, se trouvant encore trop indisposé pour entreprendre un voyage dans cette saison de l'année, il retarderait de trois semaines ou un mois, son départ pour la cour de Saint-James; mais qu'il désirait que le mariage de son fils avec Lady Sarah Williers ne fût plus sujet à aucun retard. En conséquence, il donne ses pleins-pouvoirs au baron de Neuman, ministre spécial d'Autriche à Londres, pour le représenter dans la cérémonie des noces. Le courrier de cabinet était, en même temps, porteur des présents les plus riches et les plus magnifiques, envoyés par le prince à sa future bru.

— La Haye, 8 *Février*. — S. M. le roi de Prusse, qui est entièrement remis d'une légère indisposition occasionnée par les fatigues de son voyage, repartira demain pour Berlin, en passant par Wesel et Dusseldorf. Aucune fête n'a été donnée ici en l'honneur de ce souverain, parce qu'il avait manifesté le désir d'observer un strict incognito.

— Bruxelles, 9 *Février*. — Un journal belge publie une nouvelle version sur les incidents qui ont précédé le suicide du général Buzen. Les ministres belges, dit cette feuille, avaient cru devoir inviter ce général à donner des explications, de nature à prévenir une interpellation parlementaire qui paraissait inévitable. Le général irrité de cette demande, se serait emporté jusqu'à se permettre des voies de fait envers un de ses collègues, et ce serait à la suite de cette scène que, ren-

tré chez lui, il s'est suicidé. Le général Buzen était âgé de 56 ans. En 1831, bien qu'il ne fût que colonel, il fut nommé gouverneur militaire du grand-duché de Luxembourg. Gouverneur militaire de Bruxelles en 1838, il parvint au ministère de la guerre en 1840.

— Madrid, 28 *Février*. — Chambre des Députés: Les débats sur l'amendement de M. Lujan, en faveur du ministère espagnol, se sont terminés aujourd'hui. Cet amendement a été adopté par 85 voix contre 50; ainsi le ministère a eu 35 voix de majorité.

— D'après quelques renseignements arrivés de Figueras (Catalogne), les troubles qui ont eu lieu dans cette ville, à cause de l'arrestation des membres de la municipalité, ne sont pas aussi graves qu'on l'avait dit d'abord. Ils doivent être regardés plutôt comme une émeute passagère, que comme une insurrection politique.

— Constantinople, 22 *Janvier*. — Izzet-Mehmed-Pascha poursuit son système de réformes et les heureux résultats s'en font déjà sentir. La Porte dont le trésor était toujours si obéré, peut maintenant disposer de sommes assez considérables, et dernièrement elle a pu envoyer en Anatolie et en Thessalie quelques millions de piastres, destinés à payer la solde des troupes rassemblées dans ces deux provinces.

— Les recrutements continuent, mais la plus grande incertitude règne toujours sur les plans secrets qui doivent être mis à exécution au printemps prochain. On prétend que, sous peu, plusieurs régiments egyptiens arriveront à Constantinople, que même la flotte égyptienne sera mise à la disposition de la Porte, et que cette flotte est attendue dans les eaux du Bosphore pour le mois d'avril prochain.

— En Syrie, les choses sont toujours *in statu quo*. Les rapports de Mustapha-pascha semblent avoir produit quelque effet, et la Porte paraît disposée à reconnaître, sous certaines conditions, l'émir Beschir comme prince de la Montagne; mais ce dernier veut que son autorité s'étende sur tout le territoire attenant au Liban, c. a. d. sur le territoire des Druses. Cette prétention court grand risque de ne pas être accueillie, car les anglais, qui ont pris les Druses sous leur protection, ne souffriront jamais qu'ils soient sous le joug de fer de l'émir Beschir.

MISCELLANEA.

Varsovie, 18 *Février*.

Une application d'un nouveau systême de ponts suspendus, vient d'être faite, avec un plein succès, à Kosmin, sur le Wieprz, dans les terres de M. François Miaskowski. Ce systême consiste à remplacer les chaînes qui supportent le tablier, dans ces sortes de ponts, par des arcs en bois ou en fonte.

Le pont de Kosmin se compose de trois arcs parallèles, en charpente, formant une arche de 270 pieds d'ouverture, et auxquels le tablier est suspendu. Cet ouvrage réunit la hardiesse et l'élégance à toutes les conditions de solidité.

—

Arrivées: Me la princesse Radziwiłł, venant de Russie; MM. le comte Th: Łubieński, venant d'Ostrowiec; Sévérin Ciemniewski, venant de Czerwonki; Hypolithe Rzewuski, venant de Zawad; Lelewel, venant de Wola-Cygowska; Jean Trzciński, venant de Dęblin.

Départs: le général Okunieff, allant à Maryanpol; Kurega, allant à Łomża; Chmielewski, allant à Łowicz; Dębowski, allant à Zyczyn.

Grand-Théâtre. Dernier Concert de M. Ernst, au bénéfice des Instituts de bienfaisance.

Mr *L. Ricciardi*, ténor de l'opéra Italien à Londres, donnera demain une soirée musicale dans la salle du palais Pac, rue du Miel.

Théâtre des Variétés. — *Artykuł* 960 (L'article 960 *ou* la Donation). *Mina Córka Burmistrza* (Mina ou la Fille du maire).

Le Chronothermomètre de la Banque marquait hier à midi: degrés au dessus de zéro: 2; — *à 6 heures du soir*: 2; — *à minuit*: 1; — *ce matin à 6 heures*: 1.